

Fiche d'inscription 2024-2025

ENFANT

Nom - prénom : _____

Date de Naissance : _____

Classe : _____ Ecole : _____

Adresse de l'enfant : _____



PARENTS

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :

Situation familiale : Célibataire Marié Séparé Divorcé Vie maritale

Départ : Autres personnes autorisées à venir chercher mon enfant à 18h30 :

- Nom : _____ Tel : _____

- Nom : _____ Tel : _____

Pratique religieuse :

S'il est de confession catholique l'enfant, est baptisé* : Oui Non

***Si OUI, fournir une copie du CERTIFICAT DE BAPTEME** (uniquement si votre enfant a été baptisé dans une autre paroisse).

Demande de sacrement* (baptême – première communion) :

.....

Autre Religion :

*En cas de demande de sacrement, il vous sera demandé un accord signé des deux parents.

Règlement intérieur :

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur des Mardis Ensemble.

Paiement : Chèque* Espèce

Tarifs 2024-2025	1 enfant	2 enfants
Mardi catéchisme (1 mardi sur 2)	30 €	45 €

*chèque à l'ordre « Paroisse de Ploubalay »

Autorisations parentales

Je soussigné(e).....

en qualité de père, mère, tuteur légal*

- Autorise mon (mes) enfant(s)

- à participer aux activités de catéchèse de la paroisse de Ploubalay, y compris aux sorties organisées par les catéchistes.
- à utiliser le pedibus mis en place pour rejoindre la salle paroissiale depuis l'école St Joseph de Pleslin
- à rentrer à la maison seul(es) à l'issue des activités de catéchèse.

- Autorise

- l'utilisation à titre gratuit de l'image de mon (mes) enfant(s) au profit des services paroissiaux.
- les responsables de la paroisse à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires.

Merci de signaler tout problème de santé notable (allergies, médicaments, asthme...) :

.....

- Décharge

- les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des horaires des Mardis Ensemble (16h30 – 19h)

- Accepte

- de recevoir par mail les informations concernant les activités des mardis ensemble, de la catéchèse et de la paroisse. Les données sont exclusivement exploitées par la paroisse de Ploubalay pendant la durée du parcours catéchétique ou de la participation de l'enfant aux Mardis Ensemble.

- d'être ajouté au groupe WhatsApp de la paroisse qui regroupe, entre-autre, les parents des enfants des Mardis Ensemble et nous sert à communiquer beaucoup d'informations.

- M'engage

- à être fidèle aux séances de catéchèse tout au long de l'année.

Date et signature(s) des deux parents et de l'enfant (précédées de la mention « lu et approuvé »)

Père	Mère	Enfant
		Lu et approuvé

Règlement intérieur Les Mardis Ensemble



Inscription et planning

	A l'année	
	1 enfant	2 enfants
Mardis Ensemble	30€	45€

L'accueil se fait un mardi tous les quinze jours de 16h30 à 18h30, hors jours fériés et vacances scolaires. Voici les dates des séances : 10/09 ; 24/09 ; 08/10 // 12/11 ; 26/11 ; 10/12 // 14/01 ; 28/01 // 04/03 ; 18/03 ; 01/04 // 29/04 ; 13/05 ; 27/05 ; 10/06 ; 24/06

Les règlements se font par espèce ou par chèque libellé à l'ordre de Paroisse Ploubalay. Si toutefois vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à revenir vers nous, nous trouverons un arrangement.

Arrivée et départ des enfants, des familles

Les enfants scolarisés ailleurs qu'à St Joseph (Pleslin) rejoignent les enfants de St Joseph au sein de l'école dès leur sortie de classe, par leurs propres moyens (possibilité de covoiturage entre familles). Le déplacement des enfants entre l'école St Joseph de Pleslin et la salle paroissiale se fait par un pédibus : les plus grands donnent la main aux plus petits, ils sont rangés deux par deux. Les enfants sont donc sous la responsabilité des adultes qui encadrent le pédibus. Ces adultes accompagnateurs font partie d'une équipe de bénévoles qui tourne, en fonction des disponibilités de chacun. L'accueil se fait entre 16h30 et 17h au sein de l'école St Joseph de Pleslin pour un début des activités à 17h. Les enfants doivent avoir goûté avant d'arriver. Un temps de goûter est aménagé à l'école St Joseph, dans la cour, de 16h30 à 17h. Les enfants doivent avoir leur goûter dans le cartable (bonbons et sodas interdits).

Les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant(s) à **18h30** à l'école **St Joseph de Pleslin de septembre à octobre**, puis **d'avril à juillet**. Pour les mois de **novembre à mars**, les enfants attendront leurs parents à la **salle paroissiale de Pleslin**.

Vie pratique

Les enfants devront respecter les locaux et le matériel qui leur sont prêtés (jeux de société, jeux d'extérieur, livres, crayons et feutres), leurs parents étant responsables de la remise en état de matériels endommagés. Les enfants sont priés de respecter les animateurs ainsi que les autres enfants. Les manquements au règlement intérieur, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres enfants ou adultes seront portées à la connaissance des familles. Les manteaux ou vestes doivent être marqués. Cartes, jeux et autres objets apportés de la maison, sources de conflit (perte, casse, vol, blessure) sont interdits.

Santé - Accident

En cas de maladie contagieuse de l'enfant, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non-contagion au retour de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, le directeur prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche. Le médecin régulateur juge s'il doit envoyer l'enfant à l'hôpital en ambulance privée aux frais de la famille ou par voiture de pompiers. En tout état de cause la famille reste responsable de la santé de son enfant et doit le rejoindre dans les plus brefs délais.